

Analyse 2023

Les violences intersectionnelles :
3 profils de femmes au cœur d'inégalités
croisées

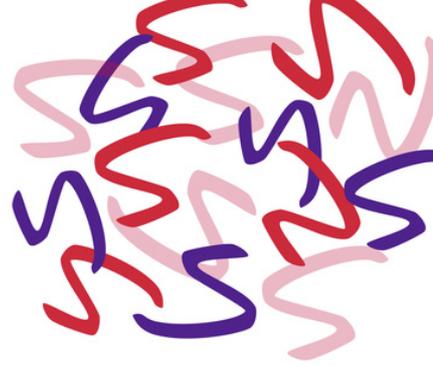


SORALIA

Mouvement féministe et solidaire

 **Solidaris**
réseau


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



VIERENDEEL FLORENCE
Chargée d'études Soralia
florence.vierendeel@solidaris.be

Visuels : Canva

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur intégralité sur notre site :
www.soralia.be/publications

Sous licence Creative Commons



Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles. Tel : 02/515.04.01

Siège social : place Saint-Jean, 1-2 - 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0418 827 588 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE11 8777 9810 0148 •
Tél : 02 515 04 01 • soralia@solidaris.be

RÉSUMÉ

Cette analyse d'éducation permanente vise à rendre compte des violences intersectionnelles qui sont à l'œuvre dans notre société et qui touchent majoritairement les femmes. Entre sexisme, racisme, validisme, lesbophobie, âgisme, plusieurs systèmes de domination s'entrecroisent, exposant ces femmes à des inégalités et des facteurs de vulnérabilité spécifiques. À travers trois profils fictifs, nous exposerons, en partie, les formes et l'ampleur de ces violences, afin, dans un second temps, de dégager des pistes de recommandation (ciblées et globales) pour les pouvoirs publics dans l'optique d'améliorer leurs situations au quotidien.

MOTS-CLÉS

Violences faites aux femmes, intersectionnalité, systèmes de domination, sexisme, racisme, validisme, lesbophobie, âgisme, femmes migrantes

INTRODUCTION

L'intersectionnalité est un concept théorique et un outil d'analyse de plus en plus mobilisé dans les sphères féministes¹. Développé dans la fin des années 80 par la juriste Kimberlé Crenshaw, ce terme permet de visibiliser la situation des femmes noires aux États-Unis qui sont à la fois discriminées en raison de leur genre mais aussi de leur « race »². Rendant compte de la multiplicité des systèmes de domination (sexisme, racisme, validisme, lesbophobie, âgisme, ...) et des conséquences de leur intersection/croisement sur certains publics, cette approche démontre que, si la majorité des femmes sont victimes de violences dans nos sociétés patriarcales, toutes ne sont pas logées à la même enseigne. Nous pensons, par exemple, aux femmes en situation de handicap, aux femmes âgées, aux femmes (identifiées comme) lesbiennes, bisexuelles ou transgenres, aux femmes racisées ou encore aux femmes migrantes. Toutes vivent des violences spécifiques, qu'elles soient physiques, psychologiques, verbales ou encore sexuelles, pourtant très souvent sous-évaluées et trop peu prises en compte dans les politiques publiques.

Cette analyse explore, à travers trois profils fictifs de femmes, l'ampleur, les formes et les répercussions de certaines de ces violences intersectionnelles (les cas présentés ici ne faisant pas état de manière exhaustive des multiples formes d'oppressions présentes dans notre société). Cet état des lieux confirme dès lors la nécessité de nommer, d'étudier et de tenir compte de l'ensemble de ces situations si nous souhaitons, aujourd'hui, aider toutes les femmes, sans exception, en combattant les violences dont elles sont victimes de manière cohérente et efficace.

¹ Pour plus d'informations : « Penser les luttes contre les discriminations de manière multidimensionnelle : l'intersectionnalité », *Analyse Soralia*, 2022, <https://bit.ly/3CrTuuS>.

² La notion de « race » a, originellement, été utilisée pour catégoriser les êtres humains sur base de caractéristiques physiques et/ou culturelles, de manière tout à fait erronée. Aujourd'hui, certains milieux militants se revendiquent en tant que « groupe racisé » (réappropriation du terme) afin de visibiliser les discriminations dont elles-ils sont victimes dans la société sur base de cette supposée « race », qui, elles, sont bien réelles et ne peuvent être passées sous silence.

SOFIA, FEMME LESBIENNE ET DEMANDEUSE D'ASILE...

Discriminée dans son pays d'origine parce qu'elle est lesbienne, Sofia a décidé d'entamer un parcours de migration vers la Belgique. Une fois arrivée, elle y a introduit une demande d'asile pour y acquérir le statut légal de réfugiée³. Malheureusement, sur le chemin de l'exil, elle a été confrontée à de multiples obstacles, comme tant d'autres femmes comme elle.



Aujourd'hui, près d'une personne migrante sur deux, dans le monde, est une femme⁴. Les raisons de leur exil sont diverses mais ces femmes sont de plus en plus nombreuses à fuir leur pays pour éviter des violences basées sur leur genre, telles que les mutilations génitales féminines ou encore les mariages forcés.

Par ailleurs, tout au long de leurs itinéraires migratoires⁵, celles-ci sont exposées à des risques élevés en matière de violences : viols, traite des êtres humains⁶, exploitation sexuelle, enlèvement, ... Ces menaces émanent de toutes parts : passeurs, groupes armés, trafiquants, autorités ou encore autres migrants⁷, qui profitent de leur vulnérabilité pour les agresser ou exiger des rapports sexuels en échange de nourriture ou d'un moyen de locomotion par exemple⁸. Mais, malgré ces constats alarmants, peu de statistiques globales existent quant au nombre de femmes concernées à travers le monde et sous quelles formes. Les études à ce sujet concernent davantage des contextes (ex : des pays de transit/d'accueil, comme la Lybie) ou des groupes de femmes (ex : originaires d'Afrique subsahariennes) spécifiques.

Déjà fortement éprouvées par le fait de quitter leur pays, ces femmes migrantes, victimes de violences, connaissent des séquelles tant physiques que mentales importantes : infections, maladies chroniques, stress post-traumatique, isolement, MST, troubles gynécologiques, troubles du sommeil, grossesses non-désirées, etc.⁹ Et une fois arrivées dans leur pays de destination, celles-ci ne sont pas pour autant à l'abri ! L'insécurité quant à leur lieu de résidence et les procédures administratives à entreprendre pour bénéficier d'un titre de séjour se couplent parfois à de nouvelles agressions. La migration peut par ailleurs aggraver, voire

³ Pour plus d'informations : « Personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes », *Amnesty International*, <https://bit.ly/3jRzXhh>.

⁴ « Les réfugiées et les migrantes », *ONU Femmes*, <https://bit.ly/3vFCYDQ>.

⁵ Pour plus d'informations : GILLET Julie, « Droit d'asile au féminin : parcours de combattantes », *Analyse FPS*, 2016, <https://bit.ly/3muJAno>.

⁶ La traite des êtres humains (ou traite des personnes) désigne généralement le processus par lequel des personnes sont placées ou maintenues en situation d'exploitation à des fins économiques.

⁷ Nous utilisons ces termes au masculin et non en inclusif pour rendre compte du fait que la grande majorité des victimes sont des femmes.

⁸ Pour plus d'informations : « Ces femmes qui prennent tous les risques », *Amnesty International*, 08/03/2017, <https://bit.ly/3lqjBpP>.

⁹ Pour plus d'informations : MICHEZ Amandine, « Les violences sexuelles relatives aux migrations et à l'exil », *Analyse FPS*, 2016, <https://bit.ly/3GINSU2>.

déclencher des violences entre partenaires. Or, l'accès à une aide juridique, policière, médicale et/ou sociale, est malheureusement loin d'être garantie pour ces femmes qui, souvent, ne parlent pas l'une des langues officielles du pays. Tandis que les critères pour l'obtention d'un statut de protection manquent souvent d'une lecture genrée adéquate¹⁰.

Sofia, elle, s'est réfugiée en Belgique parce que le pays d'où elle vient fait partie des 69 pays du monde où l'homosexualité est encore réprimée¹¹. En Belgique, heureusement, les droits des personnes LGBTQIA+ sont globalement protégés par la loi. Mais la situation n'y est pas pour autant idéale. En étant une femme lesbienne dans une société hétérocentrée, Sofia y sera toujours confrontée à ce qu'on appelle la lesbophobie. Ce terme désigne le rejet et la violence perpétré·e·s à l'égard des femmes lesbiennes (ou identifiées en tant que telles) sur base d'une double stigmatisation liée à leur genre et à leur orientation sexuelle et/ou affective. Celle-ci se traduit par des actes de violences (viols, attouchements, coups, etc.), mais également par des remarques, des gestes, des attitudes, parfois anodines mais également préjudiciables.

Les femmes lesbiennes, au-delà d'être des femmes dans un monde patriarcal, transgressent l'injonction à l'hétérosexualité. De ce fait, celles-ci sont soit invisibilisées (une sexualité sans homme n'est pas envisageable), soit hypersexualisées (la sexualité valorisée étant masculine, ce n'est que sous ce prisme qu'une sexualité entre deux femmes peut être envisagée). Ces deux phénomènes entraînent le maintien de stéréotypes et de méconnaissances à leur égard, porteurs de violences spécifiques, très souvent sexualisées.

Ainsi, en France, les femmes qui ont (eu) des rapports sexuels avec des femmes (FSF) seraient plus souvent victimes de violences sexuelles que les femmes hétérosexuelles, quel que soit le type d'agression¹², et 4 à 5 fois plus nombreuses à les avoir subies dans leurs familles¹³. Alors qu'elles en auraient d'autant plus besoin, les services de santé sont des lieux qui leur sont particulièrement hostiles. Entre attitudes de rejet, moqueries, incompréhensions et refus de soins, le monde médical perpétue toute une série de traitements différenciés à leur égard¹⁴. Celles-ci présentent par ailleurs des vécus davantage marqués par la honte et la culpabilité, dont résulte une estime d'elles-mêmes globalement plus faible que dans d'autres catégories de la population¹⁵. Enfin, notons qu'en Belgique, près de 80 % des personnes LGBTQIA+ auraient déjà été exposées à au moins une forme de violence sexuelle au cours de leur vie¹⁶.

¹⁰ LARDOT Jean-Baptiste, « Femmes migrantes : quelle protection internationale offerte par la Belgique ? », *Analyse CIRÉ*, 29/06/2020, <https://bit.ly/3GGFz6G>.

¹¹ SOLSOC, « Pour que cesse la criminalisation des personnes LGBT », *Analyse FPS*, 2021, <https://bit.ly/3WtiPvT>.

¹² LE CARBOULEC Rozenn, « Les femmes lesbiennes et bisexuelles sont davantage victimes de violences sexuelles », *Mediapart*, 16/05/2021, <https://bit.ly/3GGkVnb>.

¹³ BOLTER Flora, « Lutter contre les violences envers les lesbiennes, les femmes bi et les personnes trans », *Fondation Jean Jaurès*, 26/03/2021, <https://bit.ly/3vDNrzE>.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ MONHEIM Myriam, « Enjeux identitaires multiples chez des personnes homosexuel·les ou transgenres, issu·es de l'immigration arabo-musulmane », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°52, 2014, <https://bit.ly/3X9wQ2k>.

¹⁶ DELEPIERRE Frédéric, « Enquête : les chiffres effrayants des violences sexuelles en Belgique », *Le Soir*, 15/06/2021, <https://bit.ly/3WKRWEs>.

Mais alors, comment faire bouger les choses pour Sofia, et toutes les autres ?

Quelques recommandations :

- Développer une politique migratoire humaine et genrée, qui s'appuie sur la mise en place de voies d'accès légales et sûres pour toutes les personnes en migration, en particulier les femmes ;
- Appliquer la Convention d'Istanbul¹⁷ (ratifiée par la Belgique en 2016 et donc obligatoire !) qui prévoit plusieurs mesures spécifiques pour améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des femmes migrantes, victimes de violences basées sur le genre, et garantir l'accès à leurs droits dès leur arrivée en Belgique ;
- Produire des études pour nommer et recenser les violences faites aux femmes migrantes et aux personnes LGBTQIA+, et plus précisément, à l'égard des FSF ;
- Mettre en place des espaces dits « safe », respectueux des identités de genre et des orientations sexuelles de chacun·e, où les personnes se sentent en sécurité et où la parole peut s'exprimer librement. Les espaces « safe » ne sont pas nécessairement des lieux physiques mais plutôt un ensemble de pratiques (notamment dans le monde médical) qui peuvent être appliquées au sein d'un service, pendant des activités de groupe, lors d'entretiens, etc.

Une initiative à souligner : le projet « Rainbow Welcome! »

Rainbow Welcome! est un projet européen mis en œuvre pour améliorer l'accueil des réfugié·e·s LGBTQIA+, à savoir les personnes qui se trouvent à l'intersection de deux facteurs : être une personne LGBTQIA+ et être demandeur·euse d'asile ou réfugié·e. Ce projet vise à :

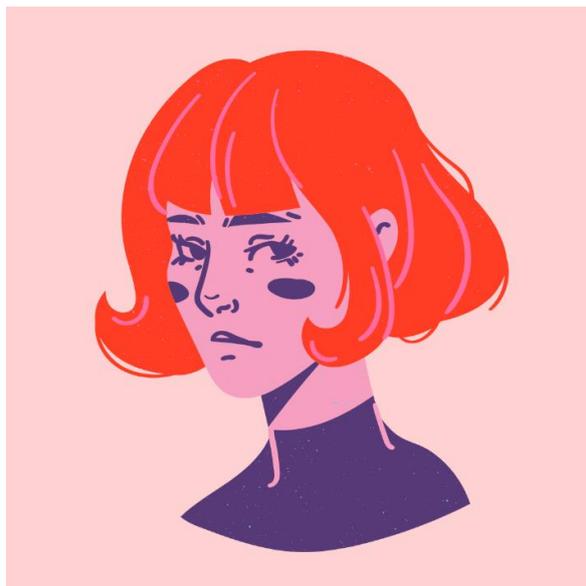
- Identifier les procédures et offres légales et de terrain ayant trait à l'accueil des réfugié·e·s LGBTQIA+ ;
- Equiper et former les associations LGBTQIA+ ainsi que les centres d'accueil pour réfugié·e·s sur comment accueillir, orienter et répondre aux besoins spécifiques des réfugié·e·s LGBTQIA+ ;
- Sensibiliser et conscientiser le grand public via de larges campagnes ;
- Plaider en faveur des droits et de la reconnaissance des besoins particuliers des réfugié·e·s LGBTQIA+ à travers l'Union européenne.

Pour plus d'informations : <https://rainbowwelcome.eu/fr/apropos/>

¹⁷ Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes », *Analyse FPS*, 2019, <https://bit.ly/2GTSKFD>.

CHARLOTTE, FEMME EN SITUATION DE HANDICAP...¹⁸

Charlotte est née avec un handicap intellectuel. Elle vit aujourd'hui dans un centre d'hébergement pour adultes, entourée d'autres patient·e·s et de professionnel·le·s de la santé. Même si aujourd'hui, Charlotte a trouvé un lieu de vie où elle se sent bien, tout n'a pas toujours été facile !



Les raisons ? Son genre et son handicap.

Pourtant, les femmes en situation de handicap sont très souvent invisibilisées sous la coupole « des personnes en situation de handicap », sans prendre en compte les réalités genrées auxquelles elles font face. De même, les études féministes tendent à manquer d'inclusivité et à oublier les femmes non-valides.

En étant à la fois une femme et en situation de handicap, Charlotte vit des discriminations à l'intersection entre le sexisme et le validisme. Ce concept met en évidence que notre société est construite par et pour des personnes valides, ce qui crée des inégalités basées sur les capacités psychologiques, physiques ou intellectuelles. Cette vision validiste engendre de nombreuses idées préconçues sur les personnes en situation de handicap, engendrant des attitudes misérabilistes, essentialistes (séparer la population en deux groupes distincts et homogènes : les personnes valides et les personnes non-valides) ou supposées « bienveillantes » (ex : vision héroïque de la personne en situation de handicap, imposer de l'aide sans demander au préalable si cette personne en a besoin).

Toutes ces représentations stéréotypées conduisent alors « à réduire les pouvoirs personnels [des femmes en situation de handicap] par l'infantilisation, la déshumanisation et l'isolement, ce qui les rend vulnérables à diverses formes de violences »¹⁹. Ainsi, les femmes en situation de handicap sont 4 fois plus exposées aux violences sexuelles que les femmes valides. Et 8 femmes sur 10 hébergées en institution sont exposées à des violences perpétuées par des personnes qui les entourent (familles, soignants, autres personnes en situation de handicap).

Les formes de violences dont elles sont victimes vont de la violation de l'intimité aux mesures de contention et d'isolement, aux fouilles à nu, à l'inceste, au harcèlement sexuel et/ou viol par un membre du personnel ou par un patient d'une institution, ou encore à l'avortement forcé et à la stérilisation forcée²⁰. Les femmes qui, comme Charlotte, présentent un handicap intellectuel, sont d'ailleurs les plus exposées aux violences sexuelles. Quant aux violences

¹⁸ Ce chapitre se base en grande partie sur l'étude suivante : PAULUS Maï, « Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente », *Étude ASPH*, 2020, <https://bit.ly/3vGuLPQ>.

¹⁹ CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE (CFFB), *Handicap, violences et sexualité au prisme du genre*, 2018, <https://bit.ly/3ihsyak>, p.14.

²⁰ CFFB, *Handicap, violences, ... op. cit.*, p.14.

entre partenaires, l'idée erronée selon laquelle ces femmes ne vivent pas/ne peuvent pas vivre en couple les rend tout à fait invisibles ; or, celles-ci sont d'autant plus prégnantes.

Ces femmes sont aussi victimes d'actes de négligence et d'omission, comme le fait de les priver de certains besoins essentiels (soins, hygiène, nourriture, etc.), et fortement discriminées sur le plan socio-économique. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies souligne que « *les femmes handicapées se heurtent, dans les sphères privée et publique, à des difficultés bien plus grandes que le sont les hommes, notamment à des entraves à l'accès à un logement décent, à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, et sont plus susceptibles que les hommes d'être placées en institution. Les femmes handicapées subissent également des inégalités en termes d'embauche, de taux de promotion, de rémunération pour un travail égal, d'accès à la formation, de recyclage, et d'accès au crédit et à d'autres ressources productives, et sont rarement associées à la prise des décisions économiques* »²¹.

Ces différentes entraves menacent directement leurs capacités d'autonomie et accentuent les risques de violences de tous types à leur égard, dont les abus financiers (contrôle des finances, appropriation des ressources, etc.). En découle une perte de confiance en elles, en leurs facultés à se défendre, à trouver un travail et/ou un-e partenaire, et un sentiment de culpabilité et de résignation, qui les enferment dans des situations oppressives.

Mais alors, comment faire bouger les choses pour Charlotte, et toutes les autres ?

Quelques recommandations :

- Combiner les questions sur le-s handicap-s aux questions féministes dans les champs d'études pour renforcer la visibilité et la légitimité des femmes en situation de handicap ;
- Prévoir des personnes de référence dans les lieux d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation de handicap, formées aux différents types de violences et en mesure d'accompagner les victimes (recueillir la parole, entreprendre des démarches, réorienter) ;
- Prévoir des animations à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) dans les établissements pour permettre aux femmes en situation de handicap d'acquérir une meilleure connaissance de leur corps et de distinguer les attitudes/gestes inappropriés des contacts acceptables et consentis ;
- Appliquer la politique *handistreaming*²² de manière effective, à toutes les échelles de la société, et combattre les visions stéréotypées du handicap dans la société via des campagnes de sensibilisation ;
- Intégrer de manière systématique les personnes en situation de handicap dans le développement de projets qui leur sont destinés : concept du « Rien sur nous, sans nous ».

²¹ « Les femmes et les filles handicapées », Nations-Unies, <https://bit.ly/3ieahe6>.

²² Le *handistreaming* est la prise en compte de la dimension du handicap et de la protection et de la promotion des droits de l'Homme des personnes handicapées dans toutes les politiques par les personnes responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ces politiques.

Une initiative à souligner : le projet « No Means No »

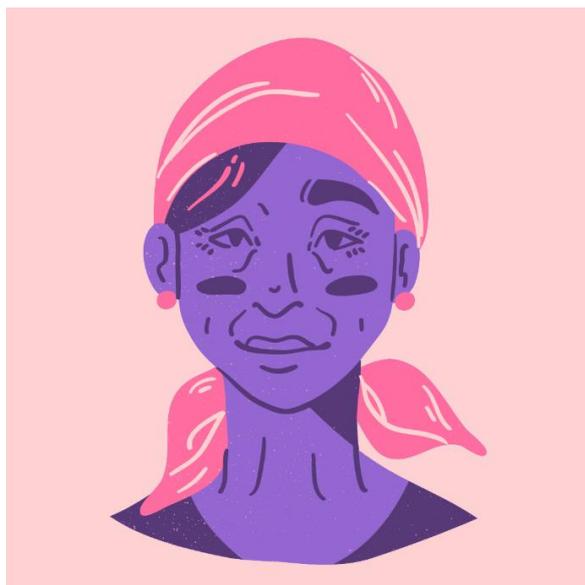
Le projet « No Means No » vise à autonomiser les femmes en situation de handicap pour qu'elles puissent vivre une vie libre de violences, par le biais de l'autodéfense féministe. Le projet réunit sept organisations partenaires de Belgique, France, Allemagne et Pologne. « No Means No » veut rendre visible et renforcer la résistance et les ressources individuelles et collectives des femmes en situation de handicap.

Pour plus d'informations :

<https://www.nomeansno.eu/fr/le-projet/>

MARIAM, FEMME RACISÉE QUI VIENT D'ÊTRE RETRAITÉE...

Ça y est, le grand jour est arrivé, Mariam est enfin pensionnée ! Originaire du Sénégal, Mariam a travaillé près de 35 ans en Belgique. Depuis tout ce temps, des remarques racistes, elle en a beaucoup entendues malheureusement... Et en plus, maintenant qu'elle a dépassé les 65 ans, les risques de violences à son égard ont augmenté.



Elle aussi se trouve à l'intersection entre différents rapports de domination, à commencer par le racisme, qui opère une hiérarchisation sur base des « races » en plaçant les personnes blanches en position de supériorité. Cette idéologie se traduit pas des paroles, des messages, des actes et des violences qui discriminent directement et au quotidien les personnes visées. Tant la prétendue « race », que la nationalité, l'origine ethnique ou encore la couleur de peau sont des facteurs qui alimentent ce système de domination.

Les stéréotypes raciaux sont d'autant plus violents pour les femmes car s'y ajoute une bonne dose de misogynie, souvent caractérisée par l'objectivation de leurs corps, ce qui mène à leur rejet ou au contraire à leur fétichisation/sexualisation. Ainsi, il n'est pas rare que les femmes appartenant à certains groupes raciaux ou ethniques soient les cibles privilégiées des trafiquants d'êtres humains²³. Alors qu'en contexte de conflits armés, les femmes sont parfois expressément ciblées en raison de leur prétendue « race » ou de leur origine ethnique²⁴.

Par ailleurs, les personnes afro-descendantes, comme Mariam, font face à des formes de racisme spécifiques en raison, notamment, de l'histoire coloniale²⁵. Par exemple, comme le démontre la littérature américaine et canadienne, « *les femmes noires sont historiquement et structurellement plus vulnérables aux abus sexuels, aux viols, et aux violences sexuelles et reproductives, notamment lors de la grossesse ou de l'accouchement* »²⁶.

L'accumulation de ces expériences négatives liées au racisme est alors susceptible de provoquer une réaction traumatique, nommée par certain·e·s chercheuses·eurs « le traumatisme racial », dont les symptômes sont similaires à ceux du stress post-traumatique (insomnie, hypervigilance, anxiété, dépression, etc.)²⁷. Ce stress permanent peut également être à l'origine d'une somatisation et/ou de différentes maladies physiques, comme les

²³ « Populations vulnérables », *Nations Unies*, <https://bit.ly/3Cp1Fs1>.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Pour plus d'informations : UNIA, « Discriminations à l'égard des personnes Afro-descendantes », 2022, <https://bit.ly/3CNy6AL>.

²⁶ SOUFFRANT Kharoll-Ann, « Femmes noires et violence sexuelle : visibilité et stigmatisation », *Options politiques*, 03/03/2020, <https://bit.ly/3W0VlfY>.

²⁷ DEPRIS Estelle, « Trauma racial : l'impact du racisme sur la santé mentale », *Bepax*, 21/12/2020, <https://bit.ly/3jlt4yw>.

maladies cardio-vasculaires. Or, ces impacts sur la santé des personnes racisées demeurent largement méconnus au sein des réseaux de soins²⁸.

L'âge de la retraite n'est malheureusement pas non plus synonyme de tranquillité pour Mariam ! Les violences à l'égard des aîné-e-s sont fréquentes, et, à nouveau, ce sont les femmes qui en subissent majoritairement les conséquences. Par exemple, une étude française indique que 20 à 25 % des féminicides touchent des femmes de plus de 60 ans²⁹. Ces meurtres sont totalement sous-estimés car ils ne sont que très peu recensés mais aussi parce que notre société tend à nier les questions de couple à partir d'un certain âge. Cette idée préconçue émane d'une construction sociale néfaste au sein de notre société : l'âgisme. Ce terme désigne une attitude ou un comportement de discrimination, de ségrégation, de mépris ou de dépréciation envers un individu ou un groupe d'individus en raison de son âge³⁰. La vieillesse est donc perçue comme un problème, une maladie qu'il faut tantôt combattre, tantôt cacher.

Mais pour les femmes âgées, il ne s'agit pas du seul facteur de vulnérabilité ! Celles-ci se situent dans les catégories les plus pauvres et les plus isolées de la société, ce qui les place souvent dans des situations de dépendance financière et sociale³¹. La perte d'autonomie et/ou le basculement dans une relation d'aidant-e-aidé-e sont aussi parfois des sources de tensions supplémentaires, qui aboutissent sur de la maltraitance³².

Les femmes âgées sont également susceptibles d'être confrontées à de multiples formes d'abus sexuels (exhibitionnisme, attouchements, viols, etc.), d'autant plus lorsqu'elles vivent dans une maison de repos, tel qu'en témoigne une enquête de Médiapart réalisée en France auprès de résidentes de ce type d'établissement³³. Comme pour les femmes en situation de handicap, les agresseurs sont majoritairement des hommes qui font partie de leur entourage proche : personnel soignant, résident de la maison de repos ou membre de la famille. Plus précisément, en Belgique, une personne âgée sur 12 déclare avoir subi de la violence sexuelle au cours des 12 derniers mois³⁴.

Entourées de tabous, ces situations de violences sont passées sous silence par une majorité des victimes. Entre sentiment de honte, peur de ne pas être crues et entendues, méconnaissance des services d'aide, incapacité à prendre conscience de la gravité des faits (pour cause de troubles cognitifs par exemple), crainte de perte de biens communs, etc., ces femmes font souvent face seules aux répercussions de ces actes inacceptables.

²⁸ MABILLE Betel, « Racisme et santé : quels liens ? Quels impacts ? », *Bepax*, 27/09/2018, <https://bit.ly/3WOWIAK>.

²⁹ HOCHBERG Juliette, « Féminicides des séniors : ces meurtres qui n'offusquent presque personne », *Marie Claire*, <https://bit.ly/3VsuqUO>.

³⁰ « L'âgisme : un mot "jeune" pour décrire le rejet des "vieux" », *Liages*, <https://bit.ly/3GHtdvf>.

³¹ « Contexte de vulnérabilité : femmes âgées », *Centre d'expertise et de référence en santé publique*, <https://bit.ly/3VOK3wH>.

³² Pour plus d'informations : SERVICE ÉTUDES FPS, « Aidant-e-s proches : tour d'horizon dans une perspective de genre », *Étude FPS*, 2021, <https://bit.ly/3jUVYM9>.

³³ LAMBLAUT Camille, « Médiapart publie une enquête terrifiante sur les victimes de violences sexuelles en Ehpad », *Madmoizelle*, 20/12/2022, <https://bit.ly/3jTAMpN>.

³⁴ H. An, « Les violences sexuelles touchent deux Belges sur trois », *La Libre*, 16/06/2021, <https://bit.ly/3VMYq4o>.

Mais alors, comment faire bouger les choses pour Mariam, et toutes les autres ?

Quelques recommandations :

- Reconnaître, au niveau sociétal, le racisme en tant que structure de domination ancrée dans nos pratiques sociales (et non comme un phénomène ponctuel qui relève d'une poignée d'individus « extrémistes ») et appliquer cette lecture dans l'ensemble des politiques publiques ;
- Objectiver les liens entre racisme, santé mentale et santé physique à travers des études permettant d'en évaluer les impacts, afin, notamment, de former les personnels soignants en conséquence ;
- Récolter des données statistiques sur les violences faites aux femmes ventilées par âge, en incluant les personnes les plus âgées et résidant en maison de repos ;
- Mettre en place des services organisés, continus et de proximité pour répondre aux besoins des personnes âgées (hébergement temporaire, unité de répit, assistance juridique, accès à des services de soutien, etc.) ;
- Intégrer la question des violences faites aux femmes âgées aux campagnes d'information et de sensibilisation réalisées sur la thématique.

Une initiative à souligner : Bamko asbl

Bamko asbl est un centre féministe de réflexion et d'action sur le racisme anti-noir·e·s créé en 2010. Composé d'un comité majoritairement féminin et afrodescendant qui œuvre à l'éducation populaire à Bruxelles et en Wallonie à travers des formations, des visites guidées, et des publications d'articles et de livres, Bamko asbl s'adresse à tous les publics désireux d'en apprendre davantage sur l'interculturalité. L'organisation propose également des services d'accompagnement entrepreneuriaux, de médiation scolaire, ou encore d'aides sociojuridiques et administratives.

Pour plus d'informations : <https://www.bamko.org/>

CONCLUSION

Comme nous pouvons le voir, dans notre société, chaque personne se situe sur différents axes d'oppression, avec plus ou moins de privilèges. Les femmes sont, *de facto*, discriminées sur base de leur genre, puisque nous vivons dans une société patriarcale. Mais certaines d'entre elles sont aussi confrontées à d'autres formes de domination (validisme, lesbophobie, racisme, âgisme, etc.), ce qui modifie leurs expériences et renforcent les inégalités auxquelles elles doivent faire face.

Notre objectif ici n'est pas de fragmenter la société mais bien de tenir compte de la multitude des réalités vécues pour favoriser l'inclusion de chacun-e dans notre société. C'est en visibilisant et en garantissant un espace de paroles à ces femmes que nous y parviendrons. Par ailleurs, les profils analysés dans cette production ne sont que des exemples fictifs non-exhaustifs qui nous permettent d'illustrer certains parcours de vie. Les « catégories » identifiées sont en elles-mêmes loin d'être homogènes puisque celles-ci demeurent influencées par toute une série de facteurs sociaux tels que le revenu, la culture, la religion, etc.

Le point commun et central de ces femmes issues de minorités est leur évolution dans des contextes très souvent caractérisés par une extrême vulnérabilité (dont généralement une situation socio-économique précaire³⁵) qui les exposent à de nombreuses violences de tous types. Pourtant, ces femmes continuent à être marginalisées dans notre société et les problématiques auxquelles elles font face demeurent sous-évaluées ! Cette omission est inacceptable et constitue un problème de santé public majeur. C'est pourquoi, à notre sens, la lecture intersectionnelle doit aujourd'hui s'imposer dans tout plan de lutte contre les violences faites aux femmes, et plus globalement, dans toute politique publique.

Pour y parvenir, il faut tout d'abord remédier au manque frappant de données et de chiffres disponibles sur les inégalités croisées, en Belgique et ailleurs, tel que l'a indiqué le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) en 2021³⁶. En effet, la production d'études quantitatives et qualitatives, récoltant les paroles des publics concernés, est une étape indispensable dans l'élaboration de politiques publiques répondant de manière appropriée aux besoins de ces femmes.

Un deuxième volet concerne la formation de l'ensemble professionnel-le-s (personnels médicaux, policiers, juridiques, sociaux, etc.) qui interagissent avec ces publics à la compréhension et à la détection des violences intersectionnelles. L'existence de tous ces services mérite d'ailleurs d'être promue et leur accessibilité, renforcée.

Nous rappelons aussi qu'une lutte efficace contre les violences faites aux femmes passe nécessairement par une lutte contre les stéréotypes et les systèmes de domination présents au sein de notre société. Celle-ci doit s'instaurer dès le plus jeune âge, à travers, notamment,

³⁵ Refinancer la Sécurité Sociale, supprimer le statut de cohabitant-e, relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté, sont autant de pistes de solution permettant d'améliorer l'autonomie, notamment, financière de ces femmes, augmentant leurs capacités à sortir de situations de violences ou à ne pas y être confrontées.

³⁶ BELGA, « Il y a trop peu de chiffres sur les inégalités et les discriminations en Belgique, déplore Unia », *RTBF*, 19/06/2021, <https://bit.ly/3GjXOgS>.

la généralisation effective et totale de l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire et dans tout établissement consacré à la vie en collectivité.

Enfin, nous invitons toute organisation à s'inscrire dans une perspective de sororité³⁷, qui questionne de manière générale les privilèges à l'œuvre dans notre société et qui s'engage dans une évolution radicale des pratiques en faveur d'une réelle intersectionnalité. Ce n'est qu'en empruntant ce chemin que nous pourrons enfin lutter efficacement contre TOUTES les formes de violences.

³⁷ Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « La sororité, une forme de solidarité politique entre toutes les femmes pour sens dans un monde patriarcal », *Analyse Soralia*, 2022, <https://bit.ly/3SU8858>.

BIBLIOGRAPHIE

« Contexte de vulnérabilité : femmes âgées », *Centre d'expertise et de référence en santé publique*, <https://bit.ly/3VOK3wH> (Consulté le 05/01/2023).

« Femmes handicapées : dix fois plus exposées aux violences sexuelles », *Handicap international*, <https://bit.ly/3vDb2W> (Consulté le 05/01/2023).

« L'âgisme : un mot "jeune" pour décrire le rejet des "vieux" », *Liages*, <https://bit.ly/3GHtdvf> (Consulté le 05/01/2023).

« Les femmes et les filles handicapées », *Nations-Unies*, <https://bit.ly/3ieahe6> (Consulté le 05/01/2023).

« Les réfugiées et les migrantes », *ONU Femmes*, <https://bit.ly/3vFCYDO> (Consulté le 05/01/2023).

« Penser les luttes contre les discriminations de manière multidimensionnelle : l'intersectionnalité », *Analyse Soralia*, 2022, <https://bit.ly/3CrTuus> (Consulté le 05/01/2023).

« Personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes », *Amnesty International*, <https://bit.ly/3jRzXhh> (Consulté le 05/01/2023).

« Populations vulnérables », *Nations Unies*, <https://bit.ly/3Cp1Fs1> (Consulté le 05/01/2023).

« Protéger les droits des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Recommandations clés », *Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, <https://bit.ly/3CmCkPm> (Consulté le 05/01/2023).

BELGA, « Il y a trop peu de chiffres sur les inégalités et les discriminations en Belgique, déplore Unia », *RTBF*, 19/06/2021, <https://bit.ly/3GjXOgS> (Consulté le 05/01/2023).

BOLTER Flora, « Lutter contre les violences envers les lesbiennes, les femmes bi et les personnes trans », *Fondation Jean Jaurès*, 26/03/2021, <https://bit.ly/3vDNrzF> (Consulté le 05/01/2023).

CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE (CFFB), *Handicap, violences et sexualité au prisme du genre*, 2018, <https://bit.ly/3ihsyak> (Consulté le 05/01/2023).

CURIEL Ochy, « La lutte politique des femmes face aux nouvelles formes de racisme. Vers une analyse de nos stratégies », *Nouvelles questions féministes*, Vol. 21, 2002, <https://bit.ly/3GIVKAL> (Consulté le 05/01/2023).

DELEPIERRE Frédéric, « Enquête : les chiffres effrayants des violences sexuelles en Belgique », *Le Soir*, 15/06/2021, <https://bit.ly/3WKRWEs> (Consulté le 05/01/2023).

DEPRIS Estelle, « Trauma racial : l'impact du racisme sur la santé mentale », *Bepax*, 21/12/2020, <https://bit.ly/3jlt4yw> (Consulté le 05/01/2023).

GILLET Julie, « Droit d'asile au féminin : parcours de combattantes », *Analyse FPS*, 2016, <https://bit.ly/3muJAno> (Consulté le 05/01/2023).

H. An, « Les violences sexuelles touchent deux Belges sur trois », *La Libre*, 16/06/2021, <https://bit.ly/3VMYq4o> (Consulté le 05/01/2023).

HERLA Roger, « Violence conjugale et intersectionnalité », *Analyse Collectif contre les violences familiales et l'exclusion*, 2010, <https://bit.ly/3lIxUqf> (Consulté le 05/01/2023).

HOCHBERG Juliette, « Féminicides des séniors : ces meurtres qui n'offusquent presque personne », *Marie Claire*, <https://bit.ly/3VSuqUO> (Consulté le 05/01/2023).

LAMBLAUT Camille, « Médiapart publie une enquête terrifiante sur les victimes de violences sexuelles en Ehpad », *Madmoizelle*, 20/12/2022, <https://bit.ly/3jTAMpN> (Consulté le 05/01/2023).

LARDOT Jean-Baptiste, « Femmes migrantes : quelle protection internationale offerte par la Belgique ? », *Analyse CIRE*, 29/06/2020, <https://bit.ly/3GGFz6G> (Consulté le 05/01/2023).

LE CARBOULEC Rozenn, « Les femmes lesbiennes et bisexuelles sont davantage victimes de violences sexuelles », *Mediapart*, 16/05/2021, <https://bit.ly/3GGkVnb> (Consulté le 05/01/2023).

MABILLE Betel, « Racisme et santé : quels liens ? Quels impacts ? », *Bepax*, 27/09/2018, <https://bit.ly/3WOWIAK> (Consulté le 05/01/2023).

MICHEZ Amandine, « Les violences sexuelles relatives aux migrations et à l'exil », *Analyse FPS*, 2016, <https://bit.ly/3GINSU2> (Consulté le 05/01/2023).

MONHEIM Myriam, « Enjeux identitaires multiples chez des personnes homosexuel.les ou transgenres, issu.es de l'immigration arabo-musulmane », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°52, 2014, <https://bit.ly/3X9wQ2k> (Consulté le 05/01/2023).

PAULUS Maï, « Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente », *Étude ASPH*, 2020, <https://bit.ly/3vGuLPQ> (Consulté le 05/01/2023).

ROBERFROID Anthony, « Disparité des droits des homosexuels dans le monde : de la peine de mort au mariage pour tous », *RTBF*, 22/08/2022, <https://bit.ly/3VP5QEr> (Consulté le 05/01/2023).

SERVICE ÉTUDES FPS, « Aidant.e.s proches : tour d'horizon dans une perspective de genre », *Étude FPS*, 2021, <https://bit.ly/3jUVYM9> (Consulté le 05/01/2023).

SOLSOC, « Pour que cesse la criminalisation des personnes LGBT », *Analyse FPS*, 2021, <https://bit.ly/3WtiPvT> (Consulté le 05/01/2023).

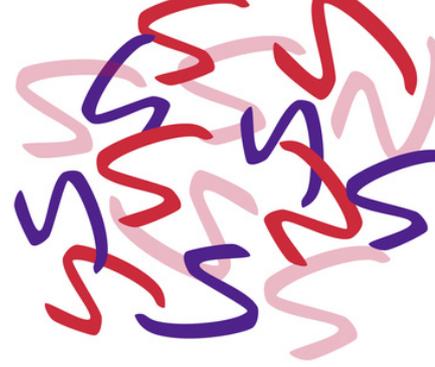
SOUFFRANT Kharoll-Ann, « Femmes noires et violence sexuelle : visibilité et stigmatisation », *Options politiques*, 03/03/2020, <https://bit.ly/3WOVIfY> (Consulté le 05/01/2023).

UNIA, « Discriminations à l'égard des personnes Afro-descendantes », 2022, <https://bit.ly/3CNy6AL> (Consulté le 05/01/2023).

VIERENDEEL Florence, « La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes », *Analyse FPS*, 2019, <https://bit.ly/2GTSKFD> (Consulté le 05/01/2023).

VIERENDEEL Florence, « La sororité, une forme de solidarité politique entre toutes les femmes pour sens dans un monde patriarcal », *Analyse Soralia*, 2022, <https://bit.ly/3SU8858> (Consulté le 05/01/2023).

VOS Coralie, « Le quotidien des femmes migrantes victimes de violences », *CNCD 11.11.11*, 25/04/2018, <https://bit.ly/3GjIKzX> (Consulté le 05/01/2023).



Qui sommes-nous ?

Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente.

Un mouvement riche de plus de 100 ans d'existence, présent partout en Belgique francophone et mobilisant chaque année des milliers de personnes.

Au quotidien, nous militons et menons des actions pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel-le-s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité.

Pour contacter notre service études :

Fanny Colard - fanny.colard@soralia.be - 02/515 06 26

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur entièreté sur notre site.

